



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet d'extension et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière au lieu-dit  
« Rubertzot » à Tréglamus**

Par arrêté préfectoral du 5 février 2024, une enquête publique de **30 jours** est ouverte du **lundi 11 mars 2024, 9h30, heure d'ouverture de l'enquête, au mardi 9 avril 2024 inclus, 17h00, heure de clôture de l'enquête**, à la mairie de Tréglamus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Carrières et Matériaux du Grand Ouest (CMGO), siège social 6 Avenue Charles Lindbergh – 33697 MERIGNAC, pour le projet d'extension et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière au lieu-dit « Rubertzot », à Tréglamus.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis délibéré sur le projet d'autorisation environnementale le 25 mai 2023.

**Modalités de consultation du public :**

- Le dossier sera consultable à partir du site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5157> accessible en scannant le QR code ci-après :



- le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Le dossier complet, support papier et numérisé comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Tréglamus aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

- Les lundi mardi et jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30
- Le mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
- Le vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h30
- fermé le samedi

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations :

- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-5157@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5157@registre-dematerialise.fr)
- ou directement en se rendant sur le registre électronique à partir du lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5157>
- ou par voie postale à la commissaire enquêtrice à la mairie de Tréglamus, à l'adresse suivante : Mairie – 15 rue de la Mairie 22540 Tréglamus (tél 02 96 43 17 93, mél [mairie@treglamus.fr](mailto:mairie@treglamus.fr)).
- Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice, mis à sa disposition à la mairie de Tréglamus.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5157>

Mme Maryvonne MARTIN, juriste, est désignée commissaire enquêtrice. Elle recevra le public à la mairie de Tréglamus, les :

<b>DATES</b>	<b>HORAIRES</b>
Lundi 11 mars 2024	9h30 à 12h
Mardi 19 mars 2024	14h à 17h
Jeudi 28 mars 2024	14h à 17h
Mercredi 3 avril 2024	9h30 à 12h
Mardi 9 avril 2024	14h à 17h

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Monsieur Olivier GUILLOU, responsable du projet, à l'adresse électronique suivante : [olivier.guillou@colas.com](mailto:olivier.guillou@colas.com) ou par téléphone au n° 02 96 44 83 68.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice numérisés seront tenus à la disposition du public à la mairie de Tréglamus et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.